



MRC de
Témiscouata

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, QUE :

Lors de la séance régulière du Conseil de la MRC de Témiscouata tenue le 9 décembre 2019, le Conseil a adopté le règlement de contrôle intérimaire 01-19 relatif à la transformation agroalimentaire en affectation agricole I sur le territoire de la ville de Pohénégamook.

Une copie du règlement de contrôle intérimaire 01-19 est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Témiscouata situé au 5, rue Hôtel-de-Ville, à Témiscouata-sur-le-Lac.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC CE TROISIÈME JOUR DE MARS DE
L'AN DEUX MILLE VINGT



Jacky Duell, Directeur général